

| | |
|---------------------|---|
| Zeitschrift: | Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique |
| Herausgeber: | Société fribourgeoise d'éducation |
| Band: | 87 (1958) |
| Heft: | 9 |
| Rubrik: | Brevet de capacité pour l'enseignement primaire |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Brevet de capacité pour l'enseignement primaire

Dans sa séance du 22 juillet, la Commission cantonale des études a, au vu des résultats des examens, décerné les brevets suivants :

Avec la mention *très bien* : à M^{1^{es}} Eliane Brunisholz, d'Essert ; Paule-Marie Ellgass, d'Estavayer-le-Lac ; Nicole Maradan, de Cerniat ; Simone Marmy, d'Autavaux ; Jacqueline Musy, de Dompierre ; Jacqueline Pugin, de Riaz ; Anne-Marie Rotzetter, de Fribourg ; Henriette Blumer d'Engi ; Anne-Marie Friederich de Rapperswil ; Lotti Gutknecht, de Ried ; Dorothea Hauetter, de Trub ; Corinne Stuber, de Lüterswil.

Avec la mention *bien* : à M^{1^{es}} Christiane Denys, d'Aclens ; Angèle Despont, d'Assens ; Marie-Agnès Ecoffey, de Bottens ; Marie-Thérèse Fleury, de Courroux ; Elisa Gaillard, de Pont-la-Ville ; Liliane Jacot, de Coffrane-Montmollin ; Franziska Moser, d'Arni (Berne) ; Rose Papaux, de Treyvaux ; Christiane Pernet, de Montbovon ; Denise Rappo, de Wünnewil ; Suzi Bangerter, de Lyss ; Bethli Herren, de Lurtigen ; Ruth Lehmann, de Schmitten ; Gertrud Oesch, d'Oberlangnegg ; Eliane Schopfer, de Gsteig ; Elisabeth Werren, de Zweisimmen.

Avec la mention *satisfaisant* : à M^{1^{es}} Michèle Ducotterd, de Léchelles et Rueyres-les-Prés ; Marie-Claire Gillard, de Lussy ; Ginette Parisod, de Châtelard (VD) ; Denise Verdon, de Dompierre ; Edwige Blaser, de Langnau.

Le brevet pour l'enseignement des travaux manuels féminins a été conféré à M^{1^{es}} Nelly Aebersold, de Kirchdorf ; Marlis Blaser, de Lagnau ; Gisèle Magnin, de Cottens ; Isabelle Maradan, de Cerniat ; Margrit Mülhauser, de Dirlaret ; Hélène de Raemy, de Granges-Paccot ; Irène Sahli, de Wohlen ; Teresia Schmid, de Zeihen (AG) ; Annerösli Stauffer, d'Eggiswil ; Gertrude Pillonel, de Seiry, à M^{me^s} Céline Ecoffey, de La Tour-de-Trême ; Bernadette Pace, de Sliems (Malte).

La Commission des études a de même accordé le diplôme pour l'enseignement dans les écoles enfantines, à M^{1^{es}} Marie Charrière, de Romanens ; Françoise Cornut, de Vouvry ; Danielle Dorsaz, de Fully ; Sabine Dubey, de Gletterens ; Jeannette Egger de Klein-Bösingen ; Huguette Grand, de Semsales ; Julia Gremaud, d'Epagny ; Monique Pont, de Sierre ; Klary Pretsch, de Budapest ; Monique Renevey, de Genève ; Françoise Widmer, de Schneisingen.

Ce qu'on exige d'un bon compost

Tout d'abord il doit être exempt de pierres, de graines de mauvaises herbes et de toute matière d'origine minérale (métaux, porcelaine, etc). On ne doit jamais mettre sur le compost des mauvaises herbes portant des graines mûres. Il faut que le compost soit également bien pourvu en humus. C'est pourquoi lorsqu'on l'emploie pour le potager et pour les arbustes à petits fruits, il ne faut le laisser se décomposer plus de 2 ans. Il doit aussi contribuer à maintenir une bonne structure grumeleuse dans le sol afin que ce dernier ne croûte pas après chaque petite pluie. On obtient un tel compost en stratifiant régulièrement les résidus du jardin et de la maison avec un peu de Composto Lonza. Avec ce dernier agent de compostage, qui a fait largement ses preuves depuis plus de 20 ans, on prépare une matière organique de toute première qualité. Pour préparer un compost particulièrement riche en humus, il est recommandé d'y ajouter un peu de tourbe.

L.